

Très-Haut débit à Villiers-sur-Orge / Point détaille avec la société TUTOR

Compte rendu de l'entretien que M. Maritano, directeur régional chez Tutor, nous a accordé (18 Novembre 2014)

La société TUTOR est en charge de la construction physique de l'infrastructure (local techniques et tirage de la fibre) et propose également des services dédiés aux entreprises. Tutor n'est pas un fournisseur d'accès internet (FAI), elle ne commercialise pas de contrats d'accès à l'Internet à l'intention des particuliers.

Où en est la feuille de route?

Lorsque le déploiement de la fibre sera terminée, la société Tutor devra en informer l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes). Une phase commerciale de 3 mois est prévue pour que les opérateurs (FAI) fassent l'acquisition des lignes ainsi disponibles. Ensuite, la commercialisation du service auprès des particuliers et des entreprises pourra commencer (les outils d'éligibilité étant alors opérationnels).

La date des premières installations semble prévue pour fin Mars 2015 mais il semble plus « réaliste » de parler de **fin Juin**.

Auprès de quels opérateurs, les usagers pourront-ils s'adresser pour disposer d'un accès très-haut débit à l'Internet?

Aujourd'hui, il est certain que 6 opérateurs non-nationaux proposeront une offre : Kiwi, K-net, Wibox, Comcable, France Citévision et Ozone.

Un opérateur plus important (occupant aujourd'hui 10% de ce marché au niveau national) est en cours de négociation. Son nom est encore gardé confidentiel.

Mais l'information importante est qu'il y a peu de chances pour que les FAI nationaux (Orange, SFR, Free, Numericable, Bouyghes) soient intéressés à proposer leurs offres.

(NDL : les informations que nous avons déjà diffusées sur la manière dont le déploiement du réseau très-haut-débit - voir nos articles : [ici](#) et [ici](#) - sont bien confirmées : les gros opérateurs privés ont la priorité dans le choix des zones particulièrement rentables -notamment les grandes métropoles- pour lesquelles ils effectuent tous les investissements avec leurs fonds propres, c'est-à-dire sans subventions publiques et laissent les zones qu'ils estiment sans potentiel de RSI (retour sur investissement) rapide. Le Val d'Orge est dans ce dernier cas de figure avec seulement 22000 lignes potentielles alors que le seuil minimum pour lequel les FAI nationaux commencent à bouger autour de 100000.

Dans un schéma assez proche de celui des sociétés d'autoroutes, l'état abonne ici toute possibilité d'investir de manière rentable en son nom propre, laisse les profits aux sociétés privées et se charge de financer les zones où chaque ligne coûte plus de 1300€ (près de 10 fois supérieur au coût d'un déploiement d'une ligne sur Paris par ex.).

C'est ainsi que la CAVO -via le syndicat mixte SIPPEREC- a du déboursier 6 Millions d'Euros pour la réalisation de ce déploiement.)

Quelle a été l'action de la CAVO dans ce dossier ?

Il faut souligner que, sans la CAVO et les interventions « très actives » de Mme Leroux, ce projet,

pourtant rendu obligatoire par la loi qui lui a conféré un statut de priorité nationale, aurait pu traîner encore plus de 10 ans.

Quel sera le débit réel dont les usagers pour disposer?

Deux niveaux sont à considérer :

1/ l'infrastructure est prévue pour que les débits soient calculés en « Best Effort », ce qui veut dire qu'au maximum 100Mb sont disponibles (en théorie 200, mais un premier plafond est défini). Chaque fibre permet 1Gb et elle est divisée en 64 lignes au niveau des coupleurs. Concrètement, si 64 foyers utilisent en même temps leur connexion, il faut diviser d'autant la bande passante.

2/ mais la vraie limitation viendra de l'abonnement contracté auprès du FAI qui proposera des offres à différents niveaux de bande passante : 10Mb, 20Mb ou 100Mb.

Au final, aucune offre ne pourra vraiment « garantir » un débit minimum, il y aura 'physiquement' des limites liées à l'intensité du trafic.

Conclusion

On l'aura compris, le problème qui va se poser concerne le choix des FAI.

Les opérateurs 'alternatifs' sont en capacité de proposer des offres intéressantes sur l'ensemble Internet+Téléphonie fixe+TV. Par contre, ils ne seront pas compétitifs par rapports aux opérateurs nationaux lorsqu'on inclue la téléphonie mobile, surtout vis-à-vis ceux de type « familial » (englobant plusieurs abonnements).

Beaucoup seront contraints de choisir entre leur abonnement actuel sans fibre mais incluant la téléphonie mobile à moindre coût et deux abonnements : le premier pour la fibre auprès d'un opérateur alternatif et le second, ailleurs, pour les téléphones mobiles.

Pas forcément évident de faire ce choix.

Enfin, notre interlocuteur nous encourage à nous renseigner sur les projets déjà finalisés par sa société pour l'agglomération Europ'essonne ou la commune de Moulin-les-Metz qui est un exemple illustrant la place que peuvent jouer les opérateurs alternatifs.

Remerciements à M. François Maritano, Tutor et Alexandra Asselin, Drôle de zèbre.